

Séance ordinaire du 7 mars 1963.

Le sept mars mil neuf cent soixante trois, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. le Maire Mme Allary, Maire (à vingt et une heure)

Présents. M^e Allary, Ferret, Viollet, Philippot, Lhomier, Magistre, Bordon, de Surcouf, Demouville.

Absent : M^e Faure.

Route de Gravelchoue.

Il y a lieu de demander son classement comme route départementale.

Seependant, divers travaux sont à envisager, notamment l'élargissement de la chaussée, pour protéger une demande valable.
Le Conseil est en avis favorable.

Bail presbytère

Le Conseil Municipal, considérant que deux locataires peuvent être hébergés au presbytère, et 9^e l'affit James ayant demandé ces logements,

Déicide d'établir deux baîts, l'un existant déjà, au nom de M^r Gouëdo ouïeuse, agent de travaux, serait maintenu au même prix, pour une cuisine et deux chambres. L'autre, au nom de M^r Laffit James, pour une cuisine et une chambre, pour la somme de 20 francs par mois, chacun des locataires bénéficiant de la moitié du jardin, des étables, et du grange.

Ces nouvelles dispositions prendront effet au premier octobre mil neuf cent soixante trois.

Réfection d'un plancher au presbytère.

Le Conseil Municipal considérant que le plancher de la chambre du rez de chaussée est en très mauvais état, déicide à l'unanimité que la réfection en soit faite avant que le nouveau locataire s'installe dans les lieux.

Régularisation des dépenses 1962.

Le Conseil Municipal approuve les excédents de dépenses indiqués ci-après et vote les crédits complémentaires nécessaires pour y faire face :

Article 27 du Budget : Dépôts et cautionnements versés = 32, 00 (excédent déjeunes
- 60 - = Fournitures 350, 80 (excédent déjeunes)

(Crédits alloués: 8050, 00, Déjeuns faits = 8409, 80, Soit: 350, 80)

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits. Ont signé tous les membres présents.

